

Le mot de la Présidente

Ça y est : les premiers travaux d'entretien de notre rivière ont commencé. La Lèze en avait besoin ! Tout le linéaire sera « nettoyé » avant le printemps prochain, de Montégut Plantaurel (en Ariège) à Labarthe sur Lèze (en Haute Garonne).

En ce qui concerne le Schéma de Prévention, nous sommes dans l'attente de la validation par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Et nous avons déjà le soutien de tous nos autres partenaires financiers : l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Général de l'Ariège et le Conseil Général de la Haute Garonne.

La phase de réalisation du programme d'actions demande davantage d'attention . Nous devons plus que jamais rester mobilisés.



Présidente du SMIVAL

La Lèze : 19 km de linéaire restaurés

Les travaux d'entretien ont commencé début mars. Ils se sont interrompus fin avril afin de ne pas perturber le cycle végétatif (risque d'affaiblissement et de maladies des ligneux) et de limiter les incidences sur le milieu (risque de perturbation des nichées et de développement des alevins). **La restauration de Lèze se poursuivra à l'automne 2006 pour finir la totalité du linéaire l'hiver 2007.**



Lagardelle sur Lèze, mars 2006 : arbre treuillé

Les travaux d'entretien de rivière se réalisent dans le sens de l'écoulement. Cependant le SMIVAL a pris soin de commencer sur deux secteurs afin de réduire le risque de trop augmenter la vitesse d'écoulement en aval. Les 2 entreprises, qui travaillent simultanément en Ariège et en Haute-Garonne, ont ainsi restauré près de 19 km de rivière.

Rappelons que cette première intervention fait partie d'un programme global d'entretien régulier de la Lèze et de ses affluents prévu sur 10 ans.

Sommaire

Page 1 :

- Le mot de la Présidente
- La Lèze : 19 km de linéaire restaurée

Page 2 :

- Les différents travaux réalisés

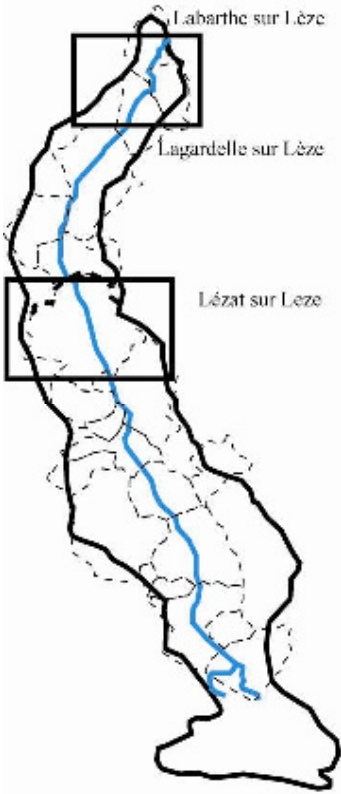
Page 3 :

- évacuation du bois coupé : avis aux propriétaires riverains
- sauvegardez les haies !

Page 4 :

- Le Schéma en attente de validation
- Les contacts

Les différents travaux réalisés



Coupe selective:



Enlèvement d'embâcle :



Nettoyage d'accès à la Lèze :



Gestion d'attérissement et enlèvement des déchets :



Enlèvement d'arbres morts



Attention: l'entretien de la rivière ne veut pas dire suppression systématique de la végétation!

La végétation permet de maintenir les berges.

Rappelons qu'un entretien régulier est programmé tous les 3 ans ce qui permet de faire un tri entre les interventions urgentes et moins urgentes. Une coupe sélective est ainsi effectuée. Les arbres morts qui ne menacent pas de tomber ne sont pas coupés. Ils contribuent au maintien de l'écosystème (abris pour la faune).

Evacuation du bois coupé

Avis aux propriétaires riverains



Il est rappelé que le bois issu de la restauration de la Lèze est laissé à disposition des propriétaires pendant une période de deux mois. Nous insistons sur la **nécessité d'évacuer rapidement le bois** : si une crue survient, le bois laissé en haut de berge sera entraîné par la Lèze et pourra créer de nouveaux embâcles.

Si vous ne pouvez pas évacuer le bois, veuillez prendre contact avec l'équipe technique du SMIVAL.

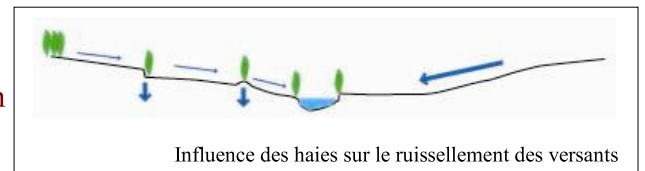
Sauvegardez les haies !

De nombreuses études scientifiques et observations agricoles ont reconnu les effets bénéfiques des haies et des boisements :

D'une part **les haies limitent l'intensité des crues** par leur fonction de régulation hydraulique :

- en cassant la force érosive des courants ;
- en favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement.

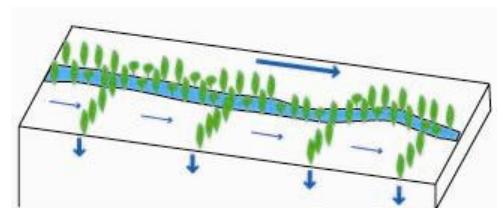
Les chercheurs ont mis en évidence des débits de crues **2 fois moindre** sur un bassin pourvu d'un réseau de haies que sur un bassin arasé.



Influence des haies sur le ruissellement des versants

La haie présente aussi des **avantages pour l'agriculture** :

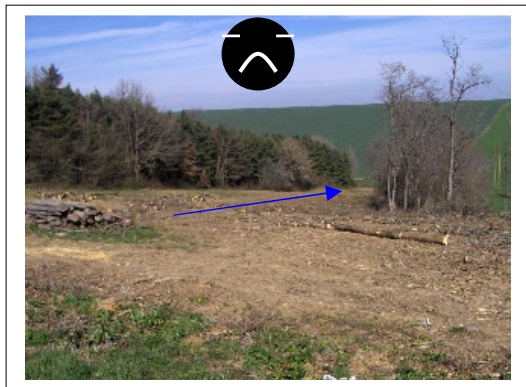
- **Les agriculteurs du bassin versant de la Lèze perdent jusqu'à 30 t/ha/an¹** de terres agricoles, alors que les haies permettent la conservation des sols en freinant la force érosive des courants de ruissellement. La présence de haies permet de **limiter l'érosion** des sols particulièrement fertiles dans les zones inondables.



Influence des haies sur les courants en fond de vallée

¹ Données du Schéma de Prévention, AGERIN - GEOSPHAIR, avril 2006.

- La haie exerce une protection efficace contre les effets du vent (limitation de l'érosion éolienne par un effet de brise-vent, frein aux effets asséchants du vent),
- La haie permet de limiter les écarts de température (**protection contre les gelées** matinales).
- Les haies améliorent les rendements des productions végétales et animales. On constate en moyenne **une augmentation des rendements** de l'ordre de 6 à 20 %².
- Les haies attirent une faune variée qui limite le développement des ravageurs de cultures (oiseaux insectivores, insectes pollinisateurs...);
- Les haies favorisent l'élevage (apport de végétaux, protection contre les intempéries);
- Les haies sont des pièges à nitrates. Elles contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau : en s'infiltrant au niveau des haies, l'eau se débarrasse d'une part de ses résidus.



Déboisement (coupe à blanc) qui accentue le ruissellement en amont



Haie qui permet le ralentissement des eaux de ruissellement

Les arguments cités plus haut nous ont montré les avantages que nous pouvons retirer des haies. Le SMIVAL, dans le cadre du schéma de prévention a pour projet la plantation de haies perpendiculaires à la Lèze. Cependant les haies et les boisements situés sur les versants ont également un grand rôle à jouer.

Et avant de planter des haies, préservons déjà les boisements existant !

Le Conseil Général de Haute Garonne prépare sa campagne de plantation de haie pour 2006-2007. Les exploitants intéressés peuvent s'inscrire avant le 30 juin auprès de la Direction de l'Agriculture du Développement et de l'Environnement au 05.34.33.46.17.

Le Conseil Général de l'Ariège, quant à lui, aide les plantations dans le cadre d'opérations collectives (service espace rural au 05.61.02.09.09).

Le schéma en attente de validation



Dans le cadre de l'appel à projet, la convention signée en 2003 pour le lancement du Schéma de Prévention contre les inondations de la Lèze arrive à son terme. Le programme d'action, qui s'élève à 6,5 millions d'euros sur 10 ans, doit maintenant être financé.

L'aide de l'Etat est conditionné à l'engagement financier des autres partenaires (Agence de l'eau, Conseil Général de l'Ariège, Conseil Général de la Haute Garonne et Conseil Régional). A ce jour, tous les contacts pris nous ont assuré de leur soutien. De la réponse du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dépend le lancement des travaux.

Les contacts

Pour toute information complémentaire, appeler nous au 05 61 87 38 49

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Email : SMIVAL@wanadoo.fr

www.smival.fr

² G. GUYOT, INRA Versailles